



**CONSEIL COMMUNAL
GLAND**

Procès-verbal de la séance de Conseil Communal du jeudi 29 mars 2007

Le président, M. Jean-Michel Favez, ouvre la séance à 20h00, dans la salle de Montoly. Il salue Mmes et MM. les conseillers et Mme et MM. les municipaux, ainsi que la presse et le public. Il excuse l'arrivée retardée du municipal Fargeon pour raisons professionnelles. Il remercie M. Pierre Brugger, huissier, et les employés communaux pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 62 conseillères et conseillers. Il y a 11 excusés (Mmes Cornaz Valérie, Gendre Nadia, Perrin Christiane, Teixeira Maria et MM. Bender Jérôme, Blanchet Paul, Kaeslin Bernard, Lambelet du Gay Nicolas, Pittet Jean-Gabriel, Pollak Michel et Wenger Philippe).

Le président s'assure que chaque conseiller(ère) a été régulièrement convoqué et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Une démission reçue le 13 mars fait que le point 2 de l'ordre du jour est modifié (assermentation de deux conseillers au lieu d'un) et qu'il faut ajouter un point 14 relatif à la nomination d'un membre à la commission du plan de zones.

D'autre part, deux motions, un postulat et deux interpellations ont été déposées sur le bureau du Conseil. Ce sont :

- Motion de M. Florian Péquignot intitulée "Pour une jeunesse sans dettes". Le motionnaire désirant la développer ce soir, elle prend place au point 15 de l'ordre du jour.
- Interpellation de Mme Muriel Favez au sujet de la troisième voie CFF. L'interpellatrice désirant la développer ce soir, elle prend place au point 16 de l'ordre du jour.
- Un postulat de M. Jean-René Moret intitulé "Civisme". Son auteur désirant le développer ce soir, il prend place au point 17 de l'ordre du jour.
- Une motion de M. Jean-Marc Waeger intitulée "Accès sud à la gare de Gland". Le motionnaire désirant la développer ce soir, elle prend place au point 18 de l'ordre du jour.
- Une interpellation de M. Philippe Martinet sur le programme de législation 2006-2011. Son auteur renonce à développer son interpellation ce soir.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation de deux conseillers.
3. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil communal du 22 février 2007.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. Préavis municipal N° 15 relatif à la réfection du revêtement d'un terrain de sport extérieur au complexe de Grand-Champ.
7. Préavis municipal N° 16 concernant l'autorisation d'agrandir la capacité d'accueil de la Garderie Le Colibri de 7 places.

8. Préavis municipal N° 17 concernant la création d'une commission consultative pour l'intégration des étrangères et des étrangers.

Première lecture

9. Préavis municipal N° 18 concernant l'initiative populaire demandant une extension des heures d'ouverture de stations essence avec auto-shop et produits alimentaires.
10. Préavis municipal N° 19 relatif à la perception d'une indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité (R-lus).
11. Préavis municipal N° 20 relatif à l'acquisition des parcelles n° 424, 904, 905, 967 et 1063 sises sur le territoire de la commune de Gland et la parcelle n° 237 sise sur le territoire de la commune de Vich, propriétés de la Confédération Suisse.
12. Préavis municipal N° 21 relatif à l'aménagement de locaux pour recevoir la Paus-Déj au centre scolaire Les Perrerets et au collège de Mauverney A.
13. Préavis municipal N° 22 relatif à la vente partielle (3600 m² environ) de la parcelle communale n° 889 sise au lieu-dit "La Crétaux" à Swissquote pour l'extension de son siège.

Divers

14. Nomination d'un membre à la commission du plan de zones en remplacement de M. Bühler, démissionnaire.
 15. Motion de M. Florian Péquignot intitulée "Pour une jeunesse sans dettes".
 16. Interpellation de Mme Muriel Favez relative à la troisième voie CFF.
 17. Postulat de M. Jean-René Moret intitulé "Civisme".
 18. Motion de M. Jean-Marc Waeger intitulée "Accès sud à la gare de Gland".
 19. Divers + propositions individuelles.
- La discussion sur l'ordre du jour modifié est ouverte. La parole n'est pas demandée.
 - L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

2. Assermentation de deux conseillers.

- En remplacement de Mme Brigitte Rouge, démissionnaire, M. Grandjean présente M. Arthur Lieber, non-élu lors des élections communales et suivant des "viennent ensuite" sur la liste du GdG, candidat qui avait déjà siégé lors de la dernière législature.
- En remplacement de M. Gilbert Bühler, démissionnaire, Mme Favez présente M. Michel Imhoff, non-élu lors des élections communales et suivant des "viennent ensuite" sur la liste socialiste.
- L'assemblée, la presse et le public sont priés de se lever pour la cérémonie.
- MM. Lieber et Imhoff sont invités à s'avancer devant le bureau, puis le président donne lecture du serment et, après promesse de le respecter, MM. Arthur Lieber et Michel Imhoff sont déclarés élus. Bienvenue leur est souhaitée au sein de notre conseil.
- Dès cet instant, le nombre de présents est de 64 conseillères et conseillers.

3. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 22 février 2007.

- La discussion sur le procès-verbal est ouverte.
- M. Bovon demande de corriger le nom de la Camerata belge en Camerata de Berne, en page 7, cinquième paragraphe.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- Le président soumet le procès-verbal du 22 février 2007 à l'acceptation des conseillers, tout en précisant que la correction demandée sera portée au procès-verbal de ce jour.

Décision

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 22 février 2007, sans avis contraire et 1 abstention signifiée.

4. Communications du bureau

- Le 11 mars, le bureau a organisé les votations cantonales pour le Grand Conseil (participation 33,05%) et le Conseil d'Etat (participation 34,71%), ainsi que la votation fédérale pour une caisse-maladie unique (participation 53,26%).

- Suite à ces élections, cinq candidats de la Ville de Gland accèdent au rang de député. Ce sont: Mmes Labouchère, Cornaz et Golaz et MM. Favez et Martinet. Ces élus convient les membres de l'assemblée à une verrée à l'issue de la séance de conseil afin de marquer leur élection.
- Le 28 juin, la Municipalité a demandé une prolongation du délai de réponse aux postulats de Mme Casson (zone conviviale aux Avouillons) et de M. Haussauer (pour une meilleure utilisation des salles de classe vides). Cette demande, dûment motivée, a été acceptée par le bureau et un nouveau délai fixé au 28 juin 2007.
- Le 12 mars, Mme Brigitte Rouge (GdG) nous a informé de sa démission du Conseil communal, avec effet immédiat, pour raisons personnelles et professionnelles.
- Le 19 mars, M. Gilbert Bühler (socialiste) nous a informé de sa démission du Conseil communal, avec effet immédiat, pour raisons professionnelles.
- Le 20 mars, Mme Valérie Cornaz (GdG) nous a informé de sa démission du Conseil communal pour le 31 mars, en raison de son mandat de députée.
- Le président informe les conseillers que la traditionnelle sérénade offerte par la Fanfare de Gland au président du Conseil aura lieu le jeudi 31 mai.

5. Communications de la Municipalité.

M. Gérald Cretegny, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

Personnel communal

- En remplacement de Mme Shiwanasa, secrétaire-réceptionniste à la police, Mme Catherine Carlier, domiciliée à Prangins, assumera cette fonction dès le 1^{er} juin 2007.
- Mme Cosandey a remis sa démission pour le 30 juin 2007. Employée depuis 2001, elle s'est occupée du service des mamans de jour puis a repris entièrement le service de location et réservation des salles.

Troisième voie CFF

• Suite au gel du Conseil fédéral quant à la réalisation de la troisième voie entre Renens et Coppet, la Municipalité a réagi fortement à cette information. En effet, dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la mobilité et, plus particulièrement, dans la cohérence des projets envisageant une mobilité maîtrisée dans notre région appelée à se développer très rapidement, le gel de cette réalisation est incompréhensible. Un des moyens de se manifester est de veiller que ce projet de troisième voie soit inscrit dans les projets qui seront à l'ordre du jour de l'assemblée de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Du côté de Lausanne et du PALM, l'inscription sera aussi proposée dans leurs projets.

Conseil régional

• Les statuts qui étaient en révision arrivent à bout touchant. La consultation auprès des communes et des municipalités est bientôt terminée. Le 26 avril, le conseil intercommunal régional prendra position sur ces statuts, statuts qui seront présentés au Conseil communal de Gland le 10 mai. Cette présentation des statuts sera accompagnée d'une présentation du Conseil régional car notre conseil compte de nombreux nouveaux membres ne connaissant pas forcément toutes les fonctions et attributions du dit conseil.

LAJE

- Le conseil de fondation de la LAJE (loi d'accueil de l'enfance) a transmis aux communes certaines décisions, dont deux principales concernant, d'une part, la rétroactivité des subsides octroyés aux réseaux qui se formeront et seront reconnus par la fondation d'ici la fin de l'année 2007 et, d'autre part, le renouvellement de l'aide au démarrage. Le conseil de fondation est conscient qu'il faut aller de l'avant et ne pas péjorer ce qui est déjà existant.
- Au nom de la Municipalité et du Conseil communal, un message de sympathie et l'expression de notre affection sont adressés à M. et Mme Bernard et Catherine Labouchère qui ont perdu leur maman et belle-maman, Mme Bernadette Labouchère ainsi qu'à Mme et M. Muriel et Jean-Michel Favez qui ont perdu leur père et beau-père, M. Henri Calame.
- Le 13 mars écoulé, Mme de Tscherner, préfet, et notre syndic ont fêté un nouveau centenaire à Gland, M. Nobs, qui est malheureusement décédé le 26 mars. Un message de sympathie est adressé à son épouse.
- Une minute de silence est observée par l'assemblée et le public à la mémoire de ces défunts.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse, transports)

Instruction publique

- Suite à la disparition des commissions scolaires, notre commune dispose d'un délai allant jusqu'à la fin de l'année pour constituer et mettre en place un conseil d'établissement.

Notre municipale a la chance de faire partie d'un groupe de travail organisé par la DGEO et constitué de représentants de cette dernière, des associations de parents d'élèves, de directeurs d'établissement, d'un représentant des enseignants, d'un représentant des migrants et de membres d'autorités communales. Ce groupe de travail est chargé de présenter un règlement type qui sera envoyé aux communes et retravaillé à Gland par la commission déjà constituée selon ce modèle (groupe de pilotage). Un règlement à ce sujet parviendra au conseil en cours d'année.

- La Municipalité, par le biais du budget, soutient deux programmes.

Le premier de fr. 5800.– "Programme de prévention ESG: violence, sexualité et pornographie sur internet" destiné à l'organisation de quatre conférences ainsi que deux périodes par classe de la 5^e à la 7^e année avec des spécialistes.

Le deuxième de fr. 6430.– "La forêt ça nous branche" prévoit la découverte de la forêt sous tous ses angles: économique, écologique, social et culturel. Il comprend le transport lors des différentes activités concernant 240 élèves (12 classes).

- Après de nombreuses années passées au service de la santé de nos élèves, le docteur Chevallay a donné sa démission pour la fin de l'année scolaire. Deux pédiatres de Gland se partageront le poste dès la rentrée: la doctoresse Chappuis-Bretton et le docteur Mally.

- La clinique dentaire a tenu son assemblée générale hier soir. Le montant de fr. 4,25 par habitant a été reconduit pour les années 2007 et 2008. Cette année, le comité s'approchera des communes de Nyon et de l'ancien district de Rolle pour un éventuel élargissement de la couverture géographique de la clinique itinérante.

Places de jeux

- Les rapports du BPA concernant la sécurité et les possibilités de remise en état des places de jeux du Ruttet, des Laurelles et du parc de La Dôle viennent d'arriver. A première vue, le verdict est pessimiste, avec un grand nombre de jeux à remplacer car ils présentent un risque trop important. Un préavis suivra rapidement.

Culture

- Afin de faire connaître la bibliothèque publique, nos bibliothécaires ont organisé une soirée de contes avec la "Compagnie des contes joyeux", soirée qui a fait rêver petits et grands.

Transports publics

- En 2006, le TUG enregistre une hausse des recettes d'environ 29% par rapport à 2005. Il faut toutefois noter que seule la catégorie des abonnements annuels à tarif réduit est en augmentation. Le nombre de passagers transportés affiche une légère hausse de 1,55%.

Mobilité

- En collaboration avec l'UICN et le WWF, une semaine de mobilité sera organisée du 16 au 22 septembre. Chaque jour, une activité sera proposée en relation avec le thème de l'année "Réinventons la rue".

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

Finances

- Compte tenu de la charge toujours plus importante, du retard dans certains paiements et des contrôles à effectuer, la Municipalité a décidé d'augmenter de 0,6 unités le quota du personnel de la bourse communale (passage de 1,6 à 2,2 unités). Cette augmentation résulte de l'augmentation du temps de travail de Mme Flück (de 0,6 à 0,7) et de l'engagement d'une personne à 50%, Mme Fabienne Buffat, qui commencera en juin. Sa tâche principale sera la gestion des débiteurs, contentieux et travail en binôme avec Mme Flück.

- La révision des comptes de la ville par la Fiduciaire Heller a commencé le 10 avril. Les résultats sont positifs puisque notre budget qui était dans le rouge pour 3,5 millions de francs devrait être équilibré. De nombreuses choses sont encore en suspens, telles la péréquation, la facture sociale. Pour ces deux postes, la commune doit verser 13 points d'impôt dans un fonds commun. Comme toutes les communes ont eu des rentrées supplémentaires en 2006, le montant de ce fonds sera beaucoup plus important et il faut s'attendre à des changements tant au niveau des plafonds que des planchers. Les chiffres définitifs du canton ne parviendront pas aux communes avant fin juillet, voire début août.

EMS des Quatre-Saisons

• Les comptes 2006 ont été bouclés et le conseil de fondation a pu les vérifier. Les résultats sont positifs et confirment que les mesures mises en œuvre par le conseil de fondation ont porté leurs fruits. Le personnel et la direction sont publiquement remerciés pour leur collaboration. Deux éléments sont importants : le taux d'occupation est de 99,75% et le 25^e lit (chambre à 3 lits maintenant interdite par la législation) a été supprimé au 1^{er} janvier.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme, bâtiments)

Urbanisme

• Lors de la dernière séance de Conseil, une attente de trois mois auprès des services du canton avait été annoncée pour la révision de notre règlement de la police des constructions et du PPA La Lignière. Le SAT a semble-t-il entendu les griefs de notre chef du service technique et ces deux éléments sont maintenant approuvés. Reste le délai référendaire de vingt jours avant de les mettre en application.

• Pour le plan de quartier Communet-Borgeaud, le programme du concours est en phase d'élaboration. Un planning a été établi (encore conditionné par une décision du service de l'aménagement du territoire) : courant mai 2007, lancement du concours et fin 2007 résultats du concours, avec présentation du projet primé et exposition publique.

• Pour le secteur IC, l'étude de faisabilité est en cours. Le cahier des charges la concernant est en train d'être peaufiné et une demande de crédit parviendra au conseil en mai probablement (première lecture).

Bâtiments

• L'expertise hors procès pour le collège des Tuillières est enfin terminée. Celle-ci sera déposée très prochainement auprès de la Justice de paix. Le Conseil sera tenu au courant de l'avancement des négociations y relatives.

• La location du refuge communal débute le 1^{er} mai. Une amélioration a été apportée avec la pose d'un couvert en bois sur le grill.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile)

• En raison de son arrivée retardée pour raisons professionnelles, M. Fargeon s'exprimera lors des divers, si cela est nécessaire.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

6. Préavis municipal N° 15 relatif à la réfection du revêtement d'un terrain de sport extérieur au complexe de Grand-Champ.

• M. Calabrese lit les conclusions du rapport de la commission technique favorables au préavis municipal.

• Mme Georgiadès lit les conclusions du rapport de la commission des finances rejoignant celles du préavis municipal.

• Le président constate que les conclusions des deux rapports et celles du préavis sont identiques et ouvre la discussion.

• La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

• Le président rappelle les conclusions identiques des deux rapports et du préavis n° 15 et soumet celui-ci au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention signifiés

I. d'accorder le crédit de fr. 120'000.– et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;

II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de fr. 120'000.–.

7. Préavis municipal N° 16 concernant l'autorisation d'agrandir la capacité d'accueil de la Garderie Le Colibri de 7 places.

• Mme Bosse lit les conclusions du rapport de la commission technique favorables au préavis municipal.

• Mme Georgiadès lit les conclusions du rapport de la commission des finances rejoignant celles du

préavis municipal.

- Le président constate que les conclusions des deux rapports et celles du préavis sont identiques et ouvre la discussion.
- M. Haussauer est surpris par la légèreté du rapport de la commission technique ne comprenant aucun élément nouveau ou complémentaire, ni d'analyse ou appréciation. Son contenu est un résumé de ce que l'on trouve dans le préavis et cela est regrettable. Outre cette remarque, les chiffres du budget de la page 3 du préavis lui ont semblé difficiles à comprendre, notamment la différence de fr. 77'000.– avec le budget 2007 tenant compte de 27 places et l'extension à 34. Il a déjà posé ces questions lors de l'assemblée de préparation de son groupe ce qui fait que la Municipalité a fourni un tableau explicatif déposé sur la table des conseillers. Il n'a guère eu le temps de l'analyser et aimerait avoir de plus amples informations. Est-il nécessaire de comprendre le budget ou est-il nécessaire de savoir que l'on doit engager fr. 7300.– par enfant, soit env. fr. 50'000.– de plus et sauf erreur fr. 250'000.– que la commune mettrait pour le Colibri? Pour une somme pareille, cela méritait un peu plus d'informations.
- M. Cretegnny reconnaît, à la décharge de la commission, que les chiffres mentionnés dans le préavis ne sont pas faux, mais étaient déjà interprétés. Suite à l'intervention de M. Haussauer à l'assemblée de préparation du GdG, il a décidé de remettre aux conseillers un tableau mentionnant les chiffres communiqués oralement à la commission. La différence intéressante est dans le budget 2007 pour 27 places et le budget avec 34 places. Il y a les produits avec fr. 120'000.– inscrits dans le budget, fr. 33'000.– de subside cantonal pour 27 places ou fr. 45'000.– pour 34 places puisque les subsides sont proportionnels et dépendent de la qualification du personnel. Il y a aussi les écolages et le prélèvement sur fonds de réserve (techniquement ce prélèvement devrait être assimilé à un subside). Dans les charges d'exploitation, on passe de fr. 609'000.– à 720'500.–. En enlevant à cette dernière somme, le subside de fr. 45'000.– et le prélèvement de 39'500.– sur le fonds de réserve, on arrive au chiffre mentionné dans le tableau et indiqué dans le préavis. En faisant la différence des totaux des charges entre les deux projets (27 ou 34 places), on arrive à fr. 110'500.– ou env. 16'000.– par place. Ces montants comprennent des frais fixes, par exemple le loyer qui n'augmente pas. Le chiffre de fr. 16'000.– est correct uniquement si on tient compte de l'augmentation des charges. Pour le Conseil communal, il faut savoir que cette année encore le Colibri est dans une situation saine et qu'il n'y aura pas d'augmentation de la prise en charge par la commune. Pour 2008, le réseau LAJE devrait en principe être constitué et des subsides seront accordés rétroactivement, ce qui fait que la situation sera très différente. Plusieurs structures feront partie du réseau et devront présenter des tarifs identiques. De plus, il y aura un outil financier supplémentaire pour le réseau qui recevra les subventions de la fondation LAJE et qui les redistribuera pour compenser les différences de structures dont les clients n'auront pas tous les mêmes capacités financières ainsi que les charges des dites structures. Théoriquement, il faudrait compter entre fr. 20'000.– et 24'000.– pour une place, mais vu que les parents ont les moyens et paieront en conséquence, il faut compter env. 7300.– par place.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- Le président constate les conclusions identiques des deux rapports et du préavis n° 16 et soumet celui-ci au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, sans avis contraire et 7 abstentions signifiées

- I. de préavis positivement à la demande d'autorisation du Colibri déposée auprès du Service de Protection de la Jeunesse de créer 7 nouvelles places d'accueil pour des enfants du groupe d'âge de 18 à 36 mois.

8. Préavis municipal N° 17 concernant la création d'une commission consultative pour l'intégration des étrangères et des étrangers.

- Mme Gay lit les conclusions du rapport de la commission rejoignant celles du préavis municipal et comprenant deux vœux: 1) pour éviter tout doublon ou travail inutile, que la municipalité utilise, autant que possible, le matériel déjà existant dans les communes qui nous ont devancés. 2) que la municipalité veille à une entière mixité de la composition de la commission en matière de religions, de cultures et de nationalités.
- Le président constate que les conclusions du rapport et celles du préavis sont identiques et ouvre la discussion.
- Mme Labouchère, par rapport au vœu n° 2, demande aux commissaires quelle est la faisabilité de l'entière mixité, car avec autant de nationalités, de cultures et de religions différentes recensées cela est-il possible? Il y aura forcément des choix à faire.

- M. Barioni relève qu'il faut se réjouir de la création de cette commission consultative pour l'intégration des étrangers. En effet, les autorités fédérales et cantonales ont souhaité la mise en place de telles commissions. C'est bien au niveau local que peut se réaliser ce travail grâce au dialogue, aux échanges et à la compréhension entre les individus et les communautés qui habitent et travaillent dans la commune. On dira que le choc des cultures tendrait à faire croire à la présence inévitable de dégâts dès l'instant où des modes de vie souvent différents sont appelés à cohabiter. La création de cette commission est une magnifique occasion d'être proactif, et non réactif, face à la problématique de l'intégration.

- M. Bovon reconnaît que la création de cette commission est une bonne idée. Il faudra cependant faire attention au nombre de membres la composant (on parle d'une quinzaine de personnes) et à l'impact financier en découlant. Il constate que les autorités communales ont fait de gros efforts pour les sociétés culturelles ou sportives de la commune par la mise à disposition gratuite des infrastructures, et cela depuis de nombreuses années. L'approche de ces sociétés par les étrangers, voire même les Suisses, représente une grande forme d'intégration. Pour cela, il conviendrait que le contrôle de l'habitant remette à chaque arrivant une liste des sociétés et des personnes à contacter. L'effort d'intégration doit d'abord se faire par soi-même.

- M. Creteigny relève qu'en ce qui concerne la mixité, la commission va tenter de compter des membres représentant plusieurs cultures. Il est clair que toutes ne seront pas directement représentées mais que certaines d'entre elles méritent une attention particulière.

Quant au premier vœu de la commission, il va dans le bon sens. D'autres villes, voire le canton, ont déjà réalisé un certain travail dont il faudra s'inspirer. Une rencontre aura lieu avec ces personnes afin d'examiner de quelle manière cette commission d'intégration sera mise en place.

En réponse à M. Bovon sur l'information, il relève que ce sera bien le rôle de la commission, non pas d'informer directement mais de savoir comment le faire. La grande difficulté n'est pas d'informer des gens de cultures différentes mais de savoir comment le faire. De manière naturelle, on impose nos propres repères et c'est certainement pour cela que l'intégration n'est souvent pas réussie. Il faut donc savoir comment procéder.

- M. Martinet signale à M. Bovon que des villes qui ont plus d'expérience que nous dans l'intégration de populations migrantes, ont relevé, par exemple, que des femmes turques sont restées pendant trente ans à Renens sans avoir l'occasion d'avoir un cours de français et d'être intégrées. Lorsqu'il y a transformation du tissu industriel et fermeture d'usines comme Iril ou Baumgartner, ces personnes ne peuvent être recasées dans le monde du travail. Cela coûte beaucoup plus cher que les efforts que l'on peut faire en amont pour les intégrer. Il y a là un effort préventif très pertinent et il salue les efforts de la Municipalité de prendre en compte la diversité des nationalités de notre commune (env. 104). Nous avons vécu de grosses vagues d'immigration tels les Italiens, les Espagnols ou les Portugais qui se sont souvent organisés en fondant des associations. Aujourd'hui, l'immigration est plus diffuse et la socialisation des familles et des enfants est plus difficile, d'où l'effort que nous devons faire pour les aider.

- M. Bovon salue les efforts qui sont faits mais reconnaît (exemples vécus par la commission de naturalisation) que des gens domiciliés ici depuis des années ne se sont pas intégrés en raison de leur culture (par exemple Madame n'a pas le droit de sortir seule et n'a rien à dire). Il est clair que l'on doit faire tous les efforts pour arriver à l'intégration des étrangers mais encore faut-il que ceux-ci en aient la volonté ou le désir.

- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- Le président constate les conclusions identiques du rapport et du préavis n° 17 et soumet celui-ci au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, sans avis contraire et 5 abstentions signifiées

- I. – d'approuver la création de la commission consultative pour l'intégration des étrangères et des étrangers;
 - de considérer que la Municipalité a ainsi répondu à la motion de Mme Florence Golaz demandant à la Municipalité de créer une commission paritaire pour l'intégration des étrangères et des étrangers.

PREMIÈRE LECTURE

9. Préavis municipal N° 18 concernant l'initiative populaire demandant une extension des heures d'ouverture de stations essence avec auto-shop et produits alimentaires.

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne la liste des commissaires désignés par les partis.

1^{er} membre: Favez Muriel, socialiste

membres: Péquignot Florian, socialiste – Vallotton Roland, GdG – Haussauer Philippe., GdG – Bigler Arthur, radical – Beutler Heinz, radical – Bosse Claude, libéral.

- En préambule, le président rappelle que c'est le deuxième préavis concernant ce même objet puisque le premier (contreprojet de la Municipalité) s'était vu refuser l'entrée en matière. La discussion sur le préavis municipal n° 18 est ouverte.

• Au nom du groupe socialiste, M. Péquignot dit qu'ils ont été très surpris par cette proposition de contreprojet de l'exécutif, qui n'a de contre que le nom. Il est assez invraisemblable que notre municipalité nous présente un projet encore plus libéral que l'initiative originale. Est-ce le signe du temps? Premièrement, il est dit dans son argumentation qu'il est trop tôt pour présenter un projet communal alors que des efforts sont en cours au niveau régional. Deuxièmement, et pire, le Conseil a déjà par deux fois exprimé un avis totalement contraire à celui présenté dans ce projet. Sommes-nous vraiment une assemblée de muets ou sommes-nous en face de malentendants? Pour mériter le titre de contreprojet, ce ne sont pourtant pas les options qui manquent. Un compromis sur les heures d'ouverture aurait pu être présenté. Mieux encore, et cela dans l'idée de protéger un peu les employés qui ont souvent des conditions de travail misérables en terme de salaire, d'horaire ou de flexibilité demandée, la Municipalité aurait pu émettre des conditions à l'extension des heures d'ouverture telles que convention collective ou interdiction du travail sur appel, par exemple. Il peut assurer les conseillers que la commission ne manquera pas de revenir sur ces remarques.

- M. Creteigny pense qu'il y a un petit malentendu. Lors du premier préavis refusé, la Municipalité a ressenti qu'on lui reprochait de ne pas avoir assez pris en compte ou consulté les commerces glandois, ainsi que l'absence de concertation au niveau régional.

Ils ont finalement travaillé sur ces deux éléments, d'abord au travers de l'ACG lors d'une assemblée où tous les commerces glandois ont été invités à se présenter et à discuter des heures d'ouverture. Ensuite, au vu du changement des autorités communales, il était difficile d'étudier une solution régionale. Des contacts avec Morges et Yvonand démontrent que même si les conditions se rejoignent sur certains points elles seront difficiles à concilier. Morges est parti sur un système de CCT comme à Lausanne alors que Yvonand a une autre vision. Si l'on tient compte uniquement des villes, le problème des grandes surfaces se développant à la périphérie ne serait pas résolu et c'est un élément qui doit aussi être travaillé. En étudiant la convention lausannoise, on constate que les commerces dont nous parlons en sont exclus.

- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

10. Préavis municipal N° 19 relatif à la perception d'une indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité (R-lus).

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le président rappelle que celui-ci sera examiné par la commission des finances.

• La discussion est ouverte sur le préavis municipal n° 19.

- La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

11. Préavis municipal n° 20 relatif à l'acquisition des parcelles n° 424, 904, 905, 967 et 1063 sises sur le territoire de la commune de Gland et la parcelle n° 237 sise sur le territoire de la commune de Vich, propriétés de la Confédération Suisse.

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne la liste des commissaires désignés par les partis.

1^{er} membre: Labouchère Catherine, libérale

membres: Grandjean Georges, GdG – Balmat Christian, GdG – Lambelet Nicolas, GdG – Rohrer Hugo, socialiste – Bovet Régina, socialiste – Molleyres Anne-Marie, radicale.

- La commission des finances rapportera également sur ce préavis.
- La discussion est ouverte sur le préavis municipal n° 20.
- Au nom du GdG, M. Grandjean soulève plusieurs questions. Quel intérêt y a-t-il à acquérir ces objets? Quelles obligations vont en découler, en particulier quel en sera l'entretien? Est-il possible de détailler et d'établir un choix parmi les parcelles proposées? Est-ce que la fondation qui gère le Sentier des Toblerones serait intéressée par ces fortins?
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

12. Préavis municipal n° 21 relatif à l'aménagement de locaux pour recevoir la Paus-Déj au centre scolaire Les Perrerets et au collège de Mauverney A.

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne la liste des commissaires désignés par les partis.

1^{er} membre: Bovet Claudine, radicale

membres: Freuler Anick, GdG – Monnard Nada, GdG – Waeber Anita, socialiste – Bosse Sylvie, libérale.

- La commission des finances rapportera également sur ce préavis.
- La discussion est ouverte sur le préavis municipal n° 21.
- Mme Labouchère a deux remarques. Au-delà du crédit demandé dans ce préavis, c'est aussi l'occasion de mieux faire connaître ce que sera le réseau LAJE. Le rôle didactique de la commission et du municipal sera très important afin d'expliquer comment se met en place tout le réseau, notamment par la mise sur pied de l'unité d'accueil pour écoliers prévue et par l'UAPE. En lisant le préavis, elle est restée quelque peu sur sa faim et pense que tout ce qui est indiqué en pages 4 et 5 mérite d'être étayé. Première remarque: en ce qui concerne la collaboration ou synergie avec l'UAPE qui existe déjà, la Municipalité y a-t-elle déjà réfléchi? Deuxième remarque: quelle sera la possibilité de reconversion du personnel existant qui a déjà accompli un travail remarquable et quel sera son statut dans le cadre de cette UAPE à mettre en place.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

13. Préavis municipal n° 22 relatif à la vente partielle (3600 m² environ) de la parcelle communale n° 889 sise au lieu-dit "La Crétaux" à Swissquote pour l'extension de son siège.

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le président rappelle que la commission chargée de rapporter sur le préavis n° 22 est la même que celle désignée pour le préavis n° 20.
- La commission des finances rapportera également sur ce préavis.
- La discussion est ouverte sur le préavis municipal n° 22.
- M. Calabrese, quand bien même il salue et se réjouit du succès de Swissquote, s'interroge sur l'accroissement du trafic et des nuisances que cette dernière va générer sur l'avenue du Mont-Blanc déjà bien surchargée. De la bouche de bien des politiques, la mixité est devenue un concept très à la mode. Soit. Mais la mixité sans mesures accompagnatrices est un concept voué à l'échec. Par chance, notre Municipalité a clairement montré sa volonté de développer la mobilité douce. De plus, le bâtiment de Swissquote se trouve à proximité de la gare. C'est une aubaine et une occasion à ne pas manquer. Au vu de ces remarques, il demande à la commission de bien vouloir étudier la possibilité – par exemple sous la forme d'un amendement – qu'en échange de la vente de ladite parcelle Swissquote s'engage formellement à mettre en place dès que possible, auprès de tous ses employés actuels et futurs, une politique d'incitation à l'utilisation des transports publics. Cette société pourrait, par exemple, prendre en charge une partie de l'acquisition, par le collaborateur, d'un abonnement général ou toute autre solution allant dans cette direction.
- M. Haussauer a deux remarques. La première, déjà signalée lors de la vente de la première partie de la parcelle, concerne le chemin de la Crétaux. Avec le développement de Swissquote, il est certain que le trafic, même piéton, va être en forte augmentation sur ce chemin qui n'est absolument pas sécurisé. Il aimerait savoir si il y a une possibilité d'étudier la sécurité de ce chemin, plus particulièrement la partie longeant les voies de chemin de fer. La deuxième remarque touche la première vente à Swissquote lors de laquelle nous avons réalisé un joli bénéfice. Cette deuxième vente devrait aussi se solder par un bénéfice appréciable et la commune encaisse quelques centaines de milliers de francs au passage. Il espère que nous aurons rapidement droit à un préavis pour un projet d'intérêt public général.

- M. Vallat demande à la Municipalité si elle a étudié la possibilité du droit de superficie plutôt que de vendre le terrain?
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

DIVERS

14. Nomination d'un membre à la commission du plan de zones en remplacement de M. Bühler, démissionnaire.

- Au nom du groupe socialiste, Mme Favez présente la candidature de Mme Waltraud Casson.
- Il n'y pas d'autre proposition et le nombre de candidat n'excédant pas le nombre de postes à repourvoir, il sera procédé au vote à main levée.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, sans avis contraire et 1 abstention signifiée – de nommer Mme Waltraud Casson membre de la commission du plan de zones.

15. Motion de M. Florian Péquignot intitulée "Pour une jeunesse sans dettes".

- M. Péquignot lit le texte et le développement de sa motion.

D'après la société de recouvrement de créances Intrum Justitia, un ménage suisse sur dix est surendetté, soit 320'000 familles. La situation est encore plus grave chez les jeunes: un sur quatre ne parvient pas à régler ses dettes.

L'endettement croissant de la population et des jeunes en particulier constitue un facteur dangereux de désaffiliation sociale et coûte cher aux collectivités publiques. L'endettement fait plonger les personnes concernées dans une spirale de laquelle il est très difficile de sortir (agences de recouvrement, chasseurs de dettes, actes de défaut de biens, etc.). Pour les collectivités, l'endettement a également un coût important. En effet, d'une part, les personnes endettées ne paient plus d'impôts. D'autre part, pour celles qui cumulent les difficultés et se retrouvent à l'aide sociale, l'endettement peut constituer un frein pour s'en sortir. Tous les centres sociaux régionaux du canton doivent traiter de plus en plus de dossiers de personnes aux revenus modestes dont les dettes accumulées s'élèvent fréquemment à 50'000, 100'000 ou 200'000 francs. Il est aujourd'hui de notoriété publique que le surendettement est devenu un véritable problème de société qui touche tout particulièrement les jeunes adultes.

Ainsi, on relève que:

- *un quart des jeunes entre 16 et 25 ans dépense plus d'argent qu'ils ne peuvent se le permettre ;**
- *80% des personnes endettées l'ont été pour la première fois avant l'âge de 25 ans ;**
- *En Suisse, le montant total des dettes privées est de neuf milliards de francs à la fin 2005. ***

Sources:

* Commission fédérale de la consommation 2005, données REMP

** Association des sociétés fiduciaires de recouvrement 2006.

Dans une société où les personnes sont confrontées à des techniques commerciales omniprésentes poussant à la surconsommation et à la dépendance à l'achat, la publicité pour le petit crédit contribue à pousser encore davantage de ménages dans l'endettement. A l'heure où la Confédération et les cantons peinent à mettre en place des mesures pour freiner l'endettement de la population (plusieurs initiatives parlementaires fédérales: Rossini 06, Meier-Schatz 04, Haeberli, Aeschenbacher, Donzé. Au niveau cantonal aussi: Michèle Gay Vallotton, 31.05.2005), il nous reste à nous, au niveau communal, une petite marge de manœuvre en interdisant la publicité en faveur du petit crédit à laquelle les jeunes sont particulièrement sensibles. L'affichage publicitaire est réglé comme suit:

- *La loi cantonale sur les procédés de réclame (LPR) du 6 décembre 1988 attribue aux communes la compétence de délivrer l'autorisation en matière de procédés de réclame. L'art. 5, al. 1, let. b LPR dispose «que l'autorité compétente peut restreindre ou interdire : (...) l'emploi de procédés de réclame pour des produits dont l'usage engendre la dépendance (...)». Gland ne fait pas usage de cette compétence à l'heure actuelle.*
- *La réglementation de l'affichage doit répondre à un intérêt public réel et permet d'imposer à l'entreprise concessionnaire certaines conditions. Le Tribunal fédéral considère qu'une loi cantonale est conforme à l'ordre juridique si elle interdit l'affichage de publicité en faveur du tabac et de certains alcools. Il a également reconnu que «le commerce du crédit à la consommation*

est lié à des risques importants pour les emprunteurs insouciants et socialement faibles» et «qu'il est conforme à un intérêt public reconnu de politique sociale de s'opposer à ce qu'un large cercle de la population s'endette de manière exorbitante par des crédits à la consommation excédant sa capacité économique» (ATF 120 Ia 286, 294; 120 Ia 299, 306).

Par conséquent, Gland peut adopter une disposition d'interdiction de ce type de publicité sans que sa légalité ne soit remise en cause.

Je demande donc à la Municipalité d'élaborer ou de proposer au Conseil communal les bases réglementaires visant l'interdiction de toute publicité en faveur du petit crédit sur le domaine public et sur le domaine privé, visible depuis le domaine public.

- Le président rappelle que la motion peut être renvoyée à une commission pour préavis sur sa prise en considération ou transmise directement à la Municipalité pour étude et rapport.
- M. Moret tient à remercier M. Péquignot pour cette motion. Il trouve aussi que l'affichage de publicité pour le petit crédit est extrêmement néfaste et il invite les conseillers à soutenir la motion.
- M. Fargeon dit que la Municipalité aimerait bien que la motion passe d'abord par l'examen d'une commission avant d'être renvoyée à l'exécutif. Certaines pistes pourraient être données et la Municipalité saurait ainsi dans quel sens aller. Le président précise que le renvoi en commission est du ressort du Conseil communal et il faut que le cinquième des membres appuie cette demande.
- M. Bovon pense que, dans ce cas, un passage préalable en commission serait préférable. L'objet touche à la sphère privée des gens, à l'éducation familiale, et la publicité pour le petit crédit, même si elle est interdite sur le territoire communal, est omniprésente dans la presse, notamment dans les journaux gratuits. Il lui semble un peu utopique d'interdire l'affichage sur le plan communal.
- M. Martinet relève que les remarques de M. Bovon sont intéressantes mais qu'elles touchent déjà au fond de la motion. La prise en considération est justifiée lorsqu'une question est un peu floue ou mal posée. Le but n'est pas de faire un coup de sonde politique pour savoir si on veut aller dans ce sens-là. Il lui semble que la question est très précise et ne voit pas l'utilité d'un passage en commission si ce n'est pour retarder le processus. Il regrette ce détour et n'y voit pas de valeur ajoutée.
- M. Péquignot précise qu'il a déjà donné pas mal de précisions sur les lois et les chiffres dans sa motion et pense qu'elle peut directement être transmise à la Municipalité afin qu'elle nous présente des propositions concrètes.
- La parole n'est plus demandée.
- A la question du président, M. Bovon répond qu'il maintient sa proposition. Elle est donc soumise au vote des conseillers. Le président précise que la proposition doit être appuyée par 13 membres au moins.

Décision

Le Conseil communal décide par 7 voix

– de ne pas soutenir la proposition de renvoi de la motion Péquignot en commission pour sa prise en considération.

- Le président poursuit la procédure pour un renvoi immédiat à la Municipalité pour étude et rapport. En cas d'acceptation des conseillers, elle devient contraignante pour la Municipalité qui doit édicter une règle à ce sujet dans le sens de la demande du motionnaire.

Décision

Le Conseil communal décide par 36 voix contre 5 et quelques abstentions signifiées

– d'accepter la motion de M. Péquignot et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

16. Interpellation de Mme Muriel Favez relative à la troisième voie CFF.

- Mme Favez lit le texte et développe son interpellation. En préambule, elle relève que M. Cretegnny, syndic, a déjà répondu à l'essentiel de son intervention. Elle considère donc ses propos comme une réponse à son interpellation. En voici le texte :

L'annonce faite récemment du possible report de la réalisation du tronçon Renens-Coppet de la troisième voie CFF a soulevé de nombreuses réactions sur tout l'arc lémanique et au-delà. Certaines communes ont même déjà réagi officiellement.

Je désire donc interpellier la Municipalité afin qu'elle nous livre une brève analyse de la situation.

- La communication du syndic peut donc être considérée comme une réponse. Cependant, dans le but d'appuyer la Municipalité dans sa démarche, elle propose la résolution suivante :

Le Conseil communal de Gland affirme son soutien à toute action que la Municipalité entreprendra dans le but de défendre, auprès des organes intéressés, la réalisation dans les meilleurs

délais du tronçon de troisième voie CFF entre Renens et Coppet. Il l'encourage à faire preuve de toute la détermination nécessaire à la défense de notre région.

- Le président relève que l'art. 74 de notre règlement traitant de l'interpellation se conclut, au troisième alinéa, par le texte suivant : La discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour. Avant d'ouvrir la discussion sur la résolution, il ouvre la discussion sur l'interpellation même.
- Au nom de la Municipalité, Mme Golaz déclare qu'elle soutient le projet de résolution proposé au Conseil communal. Elle ajoute encore qu'il n'y a pas seulement le gel de la troisième voie qui pose problème mais que la planification des CFF prévoit, en 2010 déjà, la suppression des InterRégions au profit des trains régionaux. A l'horizon 2020, des trains seront encore supprimés à Gland alors que Nyon en gagnera. Il y a manifestement disproportion entre les deux localités puisque Nyon compterait, selon les prévisions, 24% de la population de la région et Gland 18%.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est ouverte sur la résolution.
- Mme Labouchère demande au Conseil de soutenir fortement la résolution car on a besoin de toutes les forces politiques de ce canton pour donner un appui massif à ce qui peut être fait.
- La parole n'est plus demandée et la résolution est soumise au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention signifiée – de soutenir la résolution affirmant son soutien à toute action que la Municipalité entreprendra pour défendre la réalisation de la troisième voie CFF.

17. Postulat de M. Jean-René Moret intitulé "Civisme".

- M. Moret lit le texte de son postulat et développe celui-ci.

Il est alarmant de constater que les récentes élections cantonales ont montré une participation d'à peine un tiers de citoyens de notre ville. D'autre part, je me suis rendu compte en tant que candidat que, par exemple, beaucoup de personnes semblent ignorer tant les différences entre Grand Conseil et Conseil d'Etat que les manières de voter. On avait également pu constater un problème avec le grand nombre de bulletins nuls lors des élections communales.

D'une manière plus générale, il semble que l'ignorance et l'indifférence par rapport au fonctionnement de nos institutions démocratiques et au rôle que les citoyens peuvent y jouer prévalent pour beaucoup.

Il n'est pas nécessaire que chacun soit un expert, mais il est des notions de base que chacun devrait maîtriser, et cela n'est manifestement pas le cas. Parmi les solutions qui me semblent envisageables figureraient une journée spéciale pour les élèves de 9^e qui leur permettrait d'intégrer des bases de politique et (si possible) de rencontrer un ou des élus de la région. Alternativement et en parallèle, une soirée annuelle de type «politique pour les nuls» à l'adresse des nouveaux citoyens et toute autre personne intéressée pourrait être profitable.

C'est pourquoi, par ce postulat, je demande à la municipalité de dresser un rapport sur:

- *La manière dont les droits et les devoirs civiques sont abordés ou non au sein de l'établissement scolaire de Gland, et dans quelle mesure la municipalité peut encourager à ce qu'ils le soient.*
- *Les informations qui sont données aux nouveaux citoyens glandois (naturalisés ou jeunes atteignant leur majorité) sur les mêmes sujets.*
- *Les autres efforts actuellement faits pour intéresser et informer la population sur la vie politique.*
- *L'opportunité de prendre des mesures supplémentaires en vue d'augmenter l'intérêt et l'information de la population dans ces domaines.*

M. Moret précise qu'il ne critique pas le travail accompli par les autorités mais constate que ce problème complexe est souvent mal maîtrisé par les citoyens. Il pense qu'il est bon, dans ce domaine, de remettre souvent l'ouvrage sur le métier.

- Mme Labouchère constate que le postulat va dans la droite ligne de l'art. 85, al. 1 de la nouvelle Constitution disant que l'Etat et les communes préparent les enfants et les jeunes à la citoyenneté en assurant leur formation civique et en favorisant différentes formes d'expérience participative. Le postulat est donc vraiment dans la bonne ligne.
- M. Cretegnny déclare que la Municipalité accepte volontiers ce postulat et encourage les conseillers à le soutenir. Cela leur permettra aussi de parfaire les mesures déjà en place.
- Le président signale que le DFJ a réintroduit, dès la rentrée scolaire 2006-07, des cours d'éducation à la citoyenneté pour les classes de 8^e et 9^e de toutes les divisions.

- La parole n'est plus demandée et la prise en considération du postulat est soumise au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, sans avis contraire et 1 abstention signifiée

– de prendre en considération le postulat de M. Jean-René Moret intitulé "Civisme" et de le transmettre à la Municipalité pour rapport.

18. Motion de M. Jean-Marc Waeger intitulée " Accès sud à la gare de Gland".

- M. Waeger lit le texte de sa motion et développe celle-ci.

L'accès sud de la gare par la route du Perron est un axe très fréquenté par les piétons, deux-roues, voitures et même des camions. Aux heures d'arrivée des trains (toutes les 30 minutes dans les deux sens) il y a une forte fréquentation par les usagers de la gare. Ce passage est également fréquenté par les enfants allant à l'école. Le passage sous-voies n'est pas seulement emprunté par les usagers de la gare mais fait également trait d'union entre les deux parties de Gland: quartiers au nord de la voie ferrée et quartiers sud de la voie ferrée. Sur le bout entre le carrefour rue de Mauverney et route du Perron jusqu'à l'accès sud de la gare (rue du Perron/rue du Vernay/chemin de la Crétaux) les piétons sont «protégés» par une seule ligne jaune; l'accès au passage sous-voies et au quai 2 n'est pas sécurisé.

Ces cent à deux cents mètres de bande jaune sont un danger permanent pour les piétons car leur espace est souvent emprunté par des véhicules motorisés pour évitement ou sert de place de parc ou dépose-minute. Les bandes rouges sur la chaussée ne semblent pas ralentir le trafic; j'observe régulièrement des voitures passant à toute allure sur cette portion de rue.

Par cette motion, je demande à la municipalité de proposer des mesures tenant compte des aménagements futurs autour de la gare afin de sécuriser ce passage pour les piétons. Ceci peut se faire, par exemple, par un marquage supplémentaire ou autres mesures.

- La discussion est ouverte sur la motion.
- M. Martinet demande comment est traitée cette motion qui dit exactement la même chose qu'une motion déposée il y a bientôt sept ans par le GdG. M. Gisiger n'a jamais donné de réponse et avait même lancé un concours d'architectes avec trois projets. Cela n'a jamais rien donné et il n'y a pas eu de réponse à ladite motion.
- Le président précise qu'il traitera cette motion comme à l'habitude, soit discussion sur la motion et vote sur un renvoi en commission ou à la Municipalité. Il demande encore à la Municipalité si elle veut répondre à la question de M. Martinet.
- M. Haussauer appuie la motion de M. Waeger. Il espère que le chemin de la Crétaux – pour lequel il est déjà intervenu à deux reprises – pourra être inclus dans cette étude. A son point de vue, l'étude doit être globale et pas seulement limitée à la rue du Perron.
- M. Bovon signale que, ce matin encore sur le chemin de la Crétaux, il a constaté que des voitures roulent de plus en plus vite alors qu'il y a le camion des poubelles (qui doit faire son travail) et d'autres camions qui vont livrer. Il y a maintenant des travaux vers l'ancien bâtiment Christen. Ces constatations l'amènent à se demander si l'on attend un accident pour prendre des mesures. Il faut bouger maintenant, sans attendre un accident regrettable.
- M. Vallat appuie également la motion Waeger et espère que, dans le cadre du plan de mobilité douce, tous les chemins menant à la gare seront, si possible, limités à 30 km/h.
- M. Bovon revient sur son intervention et demande si on ne pourrait pas instaurer un sens unique sur le chemin de la Crétaux.
- La parole n'est plus demandée et la prise en considération de la motion est soumise au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention signifiée

– de prendre en considération la motion de M. Jean-Marc Waeger intitulée "Accès sud de la gare" et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation de M. Martinet sur le programme de législature 2006-2011.

- Au vu de l'avancement de nos travaux, le président s'assure que M. Martinet – qui avait renoncé à développer son interpellation ce soir en raison de l'importance de l'ordre du jour – maintient sa

position ou voudrait la développer ce soir. Dans le cas où elle est portée à l'ordre du jour, une modification de celui-ci sera soumise à l'approbation des conseillers.

• M. Martinet remercie le président de sa proposition. Il relève que son interpellation comprend une douzaine de questions liées au programme de législature et il préférerait que cette page soit jointe au procès-verbal de la séance. Les réponses de la Municipalité pourront être remises par écrit pour la prochaine séance.

Le président s'assure que cette manière de procéder convient à la Municipalité avant de clore la discussion.

19. Divers + Propositions individuelles.

• Comme annoncé lors des communications municipales, les divers sont ouverts par M. Fargeon.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile)

Voirie - Espaces verts

• A la voirie, un poste est mis au concours, plus particulièrement orienté vers la gestion de notre réseau d'eau. Il est prévu que le candidat devra faire une formation de fontainier afin de gérer au mieux les tâches toujours plus importantes liées à l'alimentation en eau.

• Au service des espaces verts, un poste de jardinier-horticulteur a été mis au concours. Il y a eu 63 dossiers de postulation et le choix s'est porté sur Mme Fabienne Perret. Après deux entretiens, ses qualités et son excellent curriculum vitae ont convaincu la Municipalité de l'engager. Mme Perret débutera ses activités au sein de la voirie dès lundi.

Routes

• Les travaux ont débuté ce lundi au chemin du Lavasson et devraient être terminés à la fin du mois d'avril. Le trafic sera interdit durant une demi-journée pour l'aménagement du carrefour surélevé Lavasson/accès au centre sportif, vers le pont enjambant la voie CFF. Une solution devra être trouvée durant l'interdiction pour un parcage correct des usagers du centre sportif.

Divers

• La journée "Coup de balai" prévue les 11 et 12 mai 2007 a dû être annulée en raison de l'absence d'un projet suffisamment porteur pour entreprendre une action marquante sur notre territoire. A relever qu'une action privée a été organisée le 17 mars par Mme Divorne et portait sur le nettoyage du Sentier des Toblerones dans le secteur route de Suisse-Vich (à la hauteur du magasin Coop). La commune a mis à disposition le matériel nécessaire. Une trentaine de bénévoles ont participé à cette opération et ont ramassé une trentaine de sacs de 110 litres de déchets.

• La traditionnelle brocante à la déchetterie aura lieu le 26 mai. Les gens pourront apporter leurs objets entre 9h00 et 10h00.

• Le ramassage du papier par les vétérans du football club se fera ce samedi.

• Un cours de compostage sera organisé au compost du chemin de la Dôle entre 9h00 et 12h00, le samedi 16 juin. Les informations y relatives figureront au pilier public et dans le journal communal.

Après les communications de M. Fargeon, le cours normal de l'ordre du jour est repris.

• Mme Monnard revient sur une décision du Conseil de décembre 2003 acceptant les PPA "En Cocardon I et II" et leur règlement. D'après ces plans, les propriétaires ont reçu l'autorisation de construire des maisons résidentielles et, en contrepartie, un cheminement piétonnier devait relier le chemin de la Falaise au bord du lac. A ce jour, trois ans plus tard, les maisons résidentielles sont en phase finale de construction et commencent à être habitées. Par contre, les Glandois en promenade n'ont ni zone de rencontre ou cheminement piétonnier, ni l'accès au lac. La vitesse autorisée sur le chemin de la Falaise est toujours de 80 km/h. En conséquence, elle demande à la Municipalité d'entreprendre les démarches pour que l'amendement du rapport aux préavis 32 et 33 de la précédente législature soit mis en place en même temps que l'accès au lac promis.

• M. Cretegnny informe le Conseil que la Municipalité a écrit au canton pour obtenir l'abaissement de la vitesse dans ce secteur. La démarche n'est pas évidente et la réponse cantonale est très attendue.

• Mme Casson demande à la Municipalité de procéder au contrôle de passages occasionnels de voitures sur le pont rénové du Lavasson, surtout entre 17h00 et 19h00 car elle a constaté quelques abus.

- M. Haussauer a été interpellé par plusieurs habitants de la commune qui se disent choqués par la couleur du nouvel immeuble au carrefour Mont-Blanc/Borgeaud. Il est certain que la couleur vive appliquée sur un bâtiment de cette importance situé dans la zone extension du bourg A est plutôt surprenante. Le règlement communal de la police des constructions indique que les bâtiments doivent avoir une harmonie générale d'architecture et de couleur. Pour lui, le problème n'est pas la couleur mais bien que, maintenant, il n'y plus aucune harmonie générale dans cette zone. Notre exécutif aura fort à faire pour empêcher les dérives à partir du moment où il a donné son accord pour cette couleur. S'il fait effectivement bon vivre à Gland, malheureusement, pour la beauté de la ville, il y a encore beaucoup à faire.
- En réponse à l'intervention de Mme Monnard, M. Fargeon signale qu'ils ont négocié certaines emprises sur les parcelles (trois propriétaires ont déjà signé, mais il en reste encore quelques-unes à réaliser au fur et à mesure de l'acquisition des parcelles). Le projet n'est pas oublié et c'est tout l'accès depuis la route Suisse qui doit être réalisé.
- Mme Monnard est étonnée car, d'après ses souvenirs, le cheminement piétonnier et l'accès étaient déjà négociés lors de l'acceptation des PPA. Ce qui restait à négocier doit être le cheminement du bord du lac menant à la plage (un portail empêche de pénétrer sur la propriété).
- M. Genoud précise que l'accès entre le chemin de la Falaise et le lac est acquis. En 2006, le Conseil a eu à traiter un préavis pour l'étude de l'accès à la plage et les négociations à ce sujet sont encore en cours. Pour l'instant, il est inutile d'aménager ce cheminement alors que la commune n'a pas en main toutes les servitudes de passage ou cession de terrain pour le réaliser.
- M. Jaquier réagit à la communication du bureau relative aux votations du 11 mars concernant les élections cantonales et la votation fédérale. Une grande différence de participation est constatée entre l'objet fédéral et les votations cantonales. Ce constat lui fait penser à un manque d'information envers l'électeur, plus précisément au niveau de l'enveloppe envoyée par le canton dans laquelle il fallait chercher le feuillet relatif à la votation cantonale. Bien des personnes ont trouvé le bulletin pour la caisse-maladie mais n'ont pas vu ou su trouver les bulletins pour le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. A son avis, il manquait une explication claire sur l'envoi regroupé. Il y a une grande amélioration à apporter dans ce domaine.
- M. Martinet revient sur le constat fait lors des dernières élections communales déjà, soit un taux d'erreur de 10% environ. Une interpellation au Grand Conseil de M. Laurent Baillif, syndic de Vevey, qui avait constaté les mêmes erreurs dans sa commune, demandait, par exemple, l'autorisation de deux ou plusieurs bulletins du moment que le nombre de candidats à élire n'était pas dépassé. Le gouvernement a traîné dans sa réponse et n'a rien fait pour que le matériel de vote soit adapté au simple bon sens et soit pratique. La remarque de M. Jaquier est juste et les députés de notre région devront la relayer au Grand Conseil.
- Le président, en temps que responsable du bureau électoral, souligne que les erreurs constatées lors des élections communales ne sont pas les mêmes et beaucoup moins nombreuses que celles constatées lors des élections cantonales. Lors des cantonales, le nombre de bulletins annulés pour vice de forme étaient dans la norme. Par contre, une partie des électeurs n'a voté que pour la caisse-maladie et a totalement ignoré les élections cantonales. Des remarques ont été faites et les services concernés ont déjà pris conscience de l'erreur dans la présentation des brochures qui, pour la première fois étaient incluses dans la brochure de présentation ce qui a incité certains électeurs à s'en débarrasser sans autre, pensant à une sorte de publicité.
- M. Haussauer se dit surpris de l'absence de réponse de la Municipalité pour son intervention relative à la couleur du bâtiment.
- M. Cretegnny répond qu'il ne faut pas confondre l'harmonie des couleurs qui peuvent être dans une vaste palette et l'uniformité. A partir de là, il y a une interprétation qui a été constatée même au sein de la Municipalité. Il n'y a pas toujours unanimité et il a rencontré des citoyens qui trouvent cela très moche alors que d'autres le trouvent très bien.
- M. Jaquier ajoute que pour lui, professionnel du bâtiment, il est difficile de discuter de couleur et d'être d'accord avec tout le monde. L'erreur essentielle à ne pas faire est dans le mariage des tons, le manque de contraste. Dans ce cas, on peut ne pas aimer la couleur mais on ne peut parler d'erreur. Il pense que le public va s'habituer à cette couleur et que, personnellement, il apprécie beaucoup.
- Mme Dillier appuie la remarque de M. Haussauer et trouve dommage, alors que l'on habite dans un joli village, qu'on ait quelque peu abîmé son harmonie.

- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- La séance est levée. Il est 21 h 58.

Pour le bureau du Conseil communal :

Le président :



Jean-Michel Favez



Le secrétaire :



Rémy Buffat